

LES PIERRES NOUS PARLENT

LA PIERRE GRAVÉE DU TRISKELL

Le Triskell est un bar très fréquenté dans le centre-bourg. On y entre pour boire un café ou un verre entre copains, pour y acheter son tabac, des journaux ou pour y faire son quinté+. Mais qui a déjà prêté attention à la pierre sculptée portant la date «1664» incrustée dans le pignon ?

Kalz tud a ya d'an ostaleri An Triskell a zo e kreiz ar bourk. Mont a reer di evit evañ ur banne kafe pe traoù all gant mignoned, prenañ butun, kazetennoù pe evit sevel pariadennoù sport. Daoust piv en deus taolet evezh ouzh ar maen kizellet sanket er pignon, an deiziad «1664» skrivet warni ?



Les archives nous apprennent que cette pierre se trouvait, il y a 350 ans, sur une maison située à proximité du bar Le Triskell



1677

**DONATION DE
LA MAISON, DU JARDIN
ET DE SES 2 CHAMPS
À LA CONFRAIRIE
DU SAINT SACREMENT**

On pourrait dire avec un soupçon de malice que «1664» est une date qui convient très bien à un bar puisque c'est aussi la marque d'une fameuse bière qui tient son nom de l'année de création de la brasserie du Canon, l'ancêtre de Kronenbourg ! Mais ce n'est bien entendu pas la réponse à l'énigme que pose cette vieille pierre sur laquelle figurent un calice surmontant un écu rayonnant ainsi que les inscriptions suivantes : «NOBLE

et V. (vénérable) DISCRET P : (prêtre) DOM NOEL LE CRAN F. (a fait) F. (faire) CESTE MAISON 1664». Pour tous ceux qui sont assoiffés de patrimoine, les archives nous apprennent que cette pierre se trouvait, il y a 350 ans, sur une maison située, «au chevet de l'église paroissiale» à proximité du bar Le Triskell ! Elle renferme une histoire qui nous plonge au cœur d'une société où la religion occupait une place prépondérante.

UN DON POUR UNE FONDATION

En effet, le 19 avril 1677, Dom Noël Le Cran, prêtre «exécutant les inspirations du Saint-Esprit de son vivant et craignant d'être surpris par la mort qui nous est assurée, et l'heure incertaine de celle-ci», avait «affecté, engagé et hypothéqué», sous la forme d'un testament extrêmement détaillé, sa maison pour fonder une confrairie du saint Sacrement au sein de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Guipavas. Mais il y mit des conditions très précises. Les prêtres de la paroisse devaient

commencer dès à présent à dire une messe solennelle sur le maître autel à son intention ainsi qu'à celle de ses parents «trépassés et vivants» tous les jeudis de «chaque semaine de l'année et continuer ainsi tous les ans en titre de fondation finale à perpétuité». Les fabriques* en charge de cette confrairie étaient tenus d'allumer deux cierges sur l'autel. Quant au célébrant, il devait, à la fin de la messe, exposer le saint Sacrement sur l'autel puis chanter le «Salve Regina» et après le décès de Dom Noël Le Cran aller chanter le psaume des morts sur sa tombe !

RÉTRIBUTION PÉCUNIAIRE

Les prêtres percevaient 45 livres par an pris sur les revenus provenant de la location de la maison attribuée à la confrairie et le sonneur de la grande cloche appelant les fidèles à la messe, 40 sols. Si un membre de la famille Le Cran devenait prêtre, le testament proposait qu'on lui loue, s'il le désire, la chambre du galetas**.

* membres du Conseil paroissial
** logement situé dans les combles

Michel Boucher (AGIP)